

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Vous êtes invités à participer à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu en mairie, salle du Conseil, 3<sup>ème</sup> étage, le **mercredi 8 avril 2026 à 18h30**.

**Ordre du jour :**

Numéro d'ordre	DÉLIBÉRATIONS
<b>Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2026</b>	
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	
<b>01</b>	Création et composition des commissions communales
<b>02</b>	Création de la commission extramunicipale des marchés rochois et nomination de ses membres
<b>03</b>	Détermination du nombre de membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales et nomination des membres
<b>04</b>	Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
<b>05</b>	Modalités de dépôt des candidatures à l'élection des membres de la commission de délégation de service public
<b>06</b>	Renouvellement des délégués au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
<b>07</b>	Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) ESPACE NAUTIQUE DES FORON
<b>08</b>	Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)
<b>09</b>	Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de la société d'économie mixte TERACTEM
<b>10</b>	Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de l'Office Rochois des Sports
<b>11</b>	Désignation d'un représentant de la Commune au conseil d'Administration du collège des Allobroges
<b>12</b>	Désignation d'un représentant du Conseil Municipal auprès de l'Ecole des Industries du Lait et des Viandes (ENILV)
<b>13</b>	Désignation du représentant de la commune au Comité de pilotage du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)
<b>14</b>	Désignation d'un correspondant défense

RESSOURCES HUMAINES	
<b>15</b>	Fixation du montant initial des indemnités de fonction allouées aux élus
<b>16</b>	Majoration des indemnités de fonction allouées aux élus
<b>17</b>	Droit à la formation des élus
<b>18</b>	Création d'un poste de collaborateur de cabinet
<b>19</b>	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
URBANISME-FONCIER-TRAVAUX	
<b>20</b>	Délégation pour signature des actes authentiques passés en la forme administrative
POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS	
<b>21</b>	Informations sur les décisions prises au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT

Vous trouverez en pièce jointe, l'ensemble des notes explicatives de synthèse et leurs annexes vous permettant de connaître le contexte des décisions qui vous sont soumises, d'en saisir les enjeux et les conséquences pour la commune.

Le Maire,  
Benoît CHAMBOURDON

